

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 88 (1959)

**Heft:** 5

  

**Rubrik:** Un Suisse sur trois a des parasites intestinaux

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Du 10 au 15 août :

— Cours pour Sœurs et institutrices de la Suisse allemande à Zoug. Programme : matière des 1<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> degrés, rondes chantées.

Direction : Sr M. Merk, Menzigen, M<sup>lle</sup> M. Meyer, Bâle.

### Remarques

*Participants* : Les cours sont réservés aux instituteurs et institutrices, au personnel enseignant des écoles privées placées sous la surveillance de l'Etat, aux candidats au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires et supérieures, aux candidats au diplôme fédéral de maître de gymnastique. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours. Les cours sont mixtes, excepté les cours réservés spécialement aux Sœurs et institutrices. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

*Indemnités* : Indemnité journalière de 9 fr., indemnité de nuit 7 fr. et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

*Inscription* : Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou de la section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil b. Münchenbuchsee.

Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Max Reinmann pour le 13 juin au plus tard. Tous les collègues inscrits recevront une réponse jusqu'au 4 juillet. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Lausanne, avril 1959.

*Le Président de la C. T. :*  
N. YERSIN.

## Un Suisse sur trois a des parasites intestinaux

On est malheureusement obligé de constater qu'une grande partie de la population tant citadine que paysanne est parasitée par des vers. Ce fait ne doit pas être pris à la légère, car les vers intestinaux peuvent provoquer de graves maladies. Actuellement il existe des vermifuges efficaces et faciles à ingurgiter. Mais il est sans doute préférable de prendre le mal à la racine, c'est-à-dire d'éviter l'infection.

En somme il faudrait pouvoir inscrire sur tous les bancs de marchés aux légumes : « Pendant toute leur croissance, ces légumes n'ont jamais reçu de purin ». Ainsi on aurait déjà fait un gros progrès. Cette utilisation du purin doit aussi absolument cesser pendant toute la culture dans les jardins familiaux ou autres. Des recherches récentes ont montré, en particulier, que les œufs des vers intestinaux peuvent être transportés sur les feuilles des légumes non seulement par les arrosages au purin, mais aussi par les limaces : Il est sans doute plus hygiénique et bien préférable pour la santé humaine d'arroser les légumes, non pas avec du purin, mais avec une solution préparée en dissolvant 1 à 2 poignées d'Engrais complet Lonza ou de Nitrate d'ammoniaque dans 10 litres d'eau. Dans ce cas comme dans bien d'autres, prévenir vaut mieux que guérir !

L.